

## Neo Syn 3.10

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Lubrifrance Neo Syn 3.10

Nom chimique

Type de produit Mélange

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Agent lubrifiant

- Usage professionnel et/ou industriel

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Atos Fluides

15 Chemin du Plateau, Bat C

69570 Dardilly France

Téléphone : 04 37 45 40 42 Fax 04 37 45 40 40

Site web [www.atos-fluides.fr](http://www.atos-fluides.fr)

SDS contact : 04 37 45 40 42 email : [contact@atos-fluides.fr](mailto:contact@atos-fluides.fr)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
-------------	-------------------------------------

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: C18-C50 branched, cyclic and linear hydrocarbons – Distillates (CAS No.: 848301-69-9)|distillats légers (pétrole), hydrotraités, Kérosène - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C. (CAS No.: 64742-47-8)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
------	--

Conseils de prudence

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
-----------	---

## Neo Syn 3.10

P331	NE PAS faire vomir.
P501	Éliminer le contenu dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation nationale.

Phrases EUH : Aucun

### 2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

matière vPvB. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
C18-C50 branched, cyclic and linear hydrocarbons – Distillates	n°CAS : 848301-69-9 Numéro d'identification UE : N°CE : Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000020163-82-0001	< 100	Asp. Tox. 1 - H304	Non applicable
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	n°CAS : 128-37-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-881-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119565113-46-xxxx	0,1 - < 0,25	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation - Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion - Rincer la bouche abondamment à l'eau.  
- NE PAS faire vomir.  
- En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

## Neo Syn 3.10

### Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 - Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune information disponible.

#### Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.
- Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes et matériel de confinement

- Endiguer le liquide répandu

#### Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

#### Techniques inappropriées

- à l'eau

## Neo Syn 3.10

### 6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

### 8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire

- Gants de protection

- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

- En cas de risque d'éclaboussures:  
Lunettes avec protections latérales



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	visqueux
<u>Couleur</u>	jaune clair	<u>Odeur</u>	caractéristique

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Non applicable
Point de fusion	Aucune donnée disponible

## Neo Syn 3.10

Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	> 280 °C
Point éclair	200 °C Méthode: ISO 2592
Taux d'évaporation	> 320
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	1 % Vol.
Limite supérieure d'explosivité	10 % Vol.
Pression de la vapeur	< 0,5 Pa
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0,813 kg/l
Solubilité (Eau)	insoluble
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	9 mm <sup>2</sup> /s < V < 11 mm <sup>2</sup> /s 40°C
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

- Viscosité cinématique à 100°C: 7mm<sup>2</sup>/s

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

## Neo Syn 3.10

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Danger par aspiration - Catégorie 1 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	> 100 mg/l Daphnia Magna 48h
LC50 96 hr fish	> 100 mg/l
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible

## Neo Syn 3.10

NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Biodégradable.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. - Produit en l'état : mise en décharge agréée des déchets de produits. Le produit peut être incinéré.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Code EUral 13 08 99 huiles usagées non spécifiées ailleurs. La classification des déchets non spécifiées par ailleurs

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU

Non applicable

### 14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

## Neo Syn 3.10

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

14.4 - Groupe d'emballage

14.5 - Dangers pour l'environnement

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                                      0 %

Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales                      Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15. Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008. France – INRS : Maladies Professionnelles – Tableau des maladies professionnelles: 36

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit                      - Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	10/01/2020	

Textes des phrases réglementaires

Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Not Classified	Non classé

\*\*\* \*\*